



Rédigez un texte bien organisé (de **150 à 175 mots**) pour exposer votre propre analyse argumentée sur la question. Rappelez-vous que votre écriture doit refléter clairement une capacité d'expression de niveau intermédiaire B2.

## FAUT-IL INTERDIRE LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES EN VILLE ?

Depuis 2018, de nombreuses compagnies de micromobilité sont apparues dans les grandes villes de France et proposent des trottinettes en « flotte libre », c'est-à-dire sans borne d'attache. Mais cette absence de station de stockage cause de nombreux problèmes (encombrement des trottoirs, dégradations, etc.). De plus, plusieurs personnes ont été blessées ces derniers mois à l'occasion d'accidents impliquant directement des trottinettes électriques à Paris.



Rédigez un texte bien organisé (de 150 à 175 mots) pour exposer votre propre analyse argumentée sur la question. Rappelez-vous que votre écriture doit refléter clairement une capacité d'expression de niveau intermédiaire B2.

## MODÈLE DE PRODUCTION « LES Trottinettes ÉLECTRIQUES »

Depuis quelques années, les trottinettes électriques se sont multipliées dans de nombreuses villes, en France comme ailleurs dans le monde. Pratiques, écologiques et peu coûteuses, elles permettent de se déplacer rapidement tout en évitant les embouteillages. Cependant, leur présence massive pose de véritables problèmes de sécurité et de cohabitation dans l'espace public.

Tout d'abord, l'absence de station fixe pousse de nombreux usagers à laisser les trottinettes n'importe où, ce qui gêne les piétons, en particulier les personnes à mobilité réduite. Ensuite, les accidents se multiplient : certains conducteurs ne respectent pas le code de la route, roulent sur les trottoirs ou à grande vitesse, mettant en danger les passants.

Un autre point important concerne l'impact environnemental. Bien qu'elles soient souvent présentées comme une alternative « verte », la fabrication et le recyclage de ces engins posent problème. Leur durée de vie est courte et leur recharge consomme de l'électricité, ce qui relativise leur bénéfice écologique.

Faut-il pour autant les interdire ? À mon avis, non. Une interdiction serait trop radicale. Il vaudrait mieux renforcer la réglementation, imposer des zones de stationnement obligatoires et sanctionner les comportements dangereux. Il est possible de conserver ce mode de transport tout en garantissant la sécurité de tous.